



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2020

Nombre de présents : 11

### Chemins de randonnée :

Suite à l'inspection du chemin de randonnée de Beleymas par certains membres du Conseil vendredi 26 juin, il a été constaté des rétrécissements dus à la végétation ; un nettoyage est à faire pour faciliter le passage des engins d'entretien. B. Talué se propose de faire un passage avec une mini-pelle (gratuitement). Une coupe de branches et l'évacuation des déchets sera à prévoir par une équipe de volontaires.

Sur le tronçon qui va de la Garnerie à l'église, un panneau sera installé pour inciter au respect des riverains et pour limiter la vitesse des éventuels engins à moteur. JF Monset se propose de les réaliser.

### Aire de retournement entreprise Lalet :

La réfection des 20 m<sup>2</sup> sur le chemin communal sera prise en charge par la commune. La partie privée restera à la charge de l'intéressé. Nous envisageons de faire revenir l'entreprise qui est intervenue en 2018 pour faire reprendre les travaux dans le cadre de la garantie décennale. Nous en profiterons pour faire faire un devis pour estimer les autres travaux de voirie sur la commune.

### Terrains autour de la salle des fêtes :

La mairie envisage de demander un droit de préemption sur les terrains autour de la salle des fêtes. Une délibération sera prise dans ce sens avant le montage du dossier.

### Buses bouchées sur le chemin communal Bas Gammareix

A la suite des coupes de parcelles sur les terrains situés autour de Bas Gammareix, les riverains ont signalé que la buse passant sous le chemin est bouchée, empêchant le libre passage de l'eau. Le problème a été signalé aux entreprises impliquées. Le dossier reste à suivre.

### Tuyaux d'arrosage traversant la route :

Lors de l'arrosage de certaines parcelles, un tuyau traverse le chemin de randonnée à la Garnerie et peut provoquer des chutes accidentelles de deux roues. Un courrier doit être adressé au propriétaire soit pour demander un affichage préventif lors des arrosages, soit pour proposer d'installer un fourreau enterré pour passer le tuyau.

### Arbres à abattre :

Lors du dernier Conseil, il avait été signalé 5 arbres dangereux à abattre. Un devis a été demandé à l'entreprise Vidal. Le montant est de 576 euros. Le devis a été retenu et l'intervention sera prévue en septembre.

## COMMUNE DE BELEVMAS



### Problèmes des poubelles lors de la location de la salle des fêtes :

Le passage à la taxation incitative des OM nous oblige à modifier le règlement d'utilisation de la salle des fêtes ainsi que le contrat de location : les locataires seront tenus d'emporter leurs poubelles. La plateforme de tri leur sera indiquée en amont. Une retenue sur la caution sera effectuée en cas de non-respect de cette obligation.

### Adressage de la commune :

La commune va se lancer dans le dossier de l'adressage de la commune dans le but de faciliter la circulation des médecins, pompiers, livreurs. Les rues devront être baptisées et un numéro sera attribué aux maisons. Dans un premier temps, le projet sera démarré en petit comité puis étendu aux habitants de la commune lors de réunions publiques.

### Questions diverses :

- La petite cabane à côté du lavoir doit être détruite.
- L'ancien abri bus, aujourd'hui inutile, va être enlevé par B. Talué.
- Eclairage du bourg : en été, l'éclairage est éteint de 23h30 à 6h. Une demande de riverain serait de l'éteindre de 22h30 à 7h. La demande est à faire au SDE.
- Commission des chemins de randonnées de la Communauté de Communes : Joseph Ruiz reste titulaire.

La séance a été levée à 22h15.